



Bulletin d'information

n° 61 décembre 2013



1. Sorties et activités

11. Sortie engoulevents

C'était bientôt l'été, c'était pendant la saison où le soleil nous laisse de longues journées. C'était le 1er juin, rendez-vous pris à 20h30 à Milly pour une sortie "Engoulevents".

Savez-vous qui sont ces engoulevents ?

Avec un nom pareil, on pourrait penser à des envoutements, enchantements, hurlements. Nous nous égarons, revenons d'Ecosse. Non bien sûr, les engoulevents sont tout simplement des oiseaux. Mais alors, me direz-vous, pourquoi un rendez-vous à 20h30 ? Diurnes ou nocturnes ? Ces "caprimulgus europaeus" sont crépusculaires et nocturnes.

Pour les observer, Léon en tête, Pierre, Hélène, Michel, Marie et moi partîmes à leur rencontre, direction les Coquibus. Il fallut marcher silencieusement à la recherche d'un endroit idéal. Ce fut un plateau de bruyère entre deux rangées d'arbres. Là, "confortablement" allongés sur de larges pierres plates, nous attendîmes le crépuscule, sans bruit. En effet, ces oiseaux, très craintifs restent immobiles. Le jour, invisibles, en tenue de camouflage, leur plumage se confond parfaitement avec leur environnement. Ils se rassemblent dans ces endroits isolés pendant leur période de reproduction.

1. Sorties et activités		1
11. Sortie engoulevents	1	
12. Chantier nature à jarcy	2	
2. Environnement		4
3. Loup y es-tu ?		7
4. Le projet de ligne grande vitesse (lgv) repousse a 2030.		8
5. Valorisation energetique des dechets.		11
51. Incinération et cogénération	11	
52. Méthanisation des déchets	12	
6. Patrimoine bâti : balade au pays des lavoirs		14
7. Sorties prevues		17
8. Actions passees et a venir		17
· actions generales de defense de l'environnement		18



Mais revenons à notre attente crépusculaire. Tout à coup, dans le silence, le bruit d'une tronçonneuse ou d'une tondeuse à gazon résonne ! Qui donc se permet de couper du bois à une heure si tardive ? En écho, d'autres tronçonneuses répondent aux premières ! Surprise, ce sont les engoulevents. Soudain, un gros oiseau jaillit d'un arbre, tourne, plane, vire, vole au-dessus de nos têtes émerveillées, claque des ailes comme s'il applaudissait et disparaît vers les arbres d'en face. Ce mâle veut éblouir sa dulcinée mais les concurrents sont nombreux. La grande parade nuptiale commence : c'est le festival du vol. Ils s'élancent de partout, s'élèvent, claquent des ailes et filent comme des étoiles noires dans la pénombre. Nous restons bouche bée, admiratifs devant le spectacle.

Pose image : arrêt sur des détails ornithologiques.



Le mâle est taché de blanc à l'extrémité de l'aile et de chaque côté de la queue.

L'engoulevent mesure 27 cm,

pèse de 65 à 100 g.

Il possède une longue queue, de longues ailes, des gros yeux noirs, un petit bec et un plumage couleur écorce.

Habituellement, il vole silencieusement à la recherche d'insectes volants pour sa nourriture.



Envergure. 54-60 cm

Les femelles pondent 2 œufs, 2 fois par an, les couvent une vingtaine de jours de mai à août selon l'endroit.

Les nids sont au sol et les petits y restent de 16 à 18 jours.

La nuit est maintenant complètement tombée. Pour le retour, nous marchons en file indienne à travers la lande de bruyère. Tiens, des lampes s'agitent. Nous croisons un groupe de marcheurs de nuit, puis des chercheurs d'engoulevents et encore un autre groupe... pas très étonnant.

Depuis plus de 5 millions d'années, les humains vivent dans une biodiversité naturelle. En préservant les zones sensibles, les espèces fragiles, nous protégeons la beauté des paysages et surtout l'équilibre du vivant dont nous faisons partie.

Remerciements à Léon pour cette découverte magique et ses explications.

Sources infos : Nathan Nature, Gros plans sur les oiseaux - Nicolai/Singer/Wothe

Annie

12. Chantier nature à Jarcy

Pourquoi des chantiers à Jarcy ?

Notre roselière est de plus en plus belle, les roseaux atteignent une taille extraordinaire, même Léon est enfoui ; si nous ne continuons pas de leur permettre de croître et d'embellir en éradiquant les gêneurs, le combat redeviendra dur pour la survie de nos roseaux. Il faut veiller sur ce patrimoine, cette richesse naturelle qu'est un marais.



Les richesses naturelles du marais

Le roseau a perdu en vigueur et ne mesure guère plus de 1.50 m. De même les richesses ornithologiques du marais se concentrent dans la partie la plus humide (rousserolles effarvate, râle d'eau, bouscarle de Cetti ...). L'embroussaillage du marais est par bien plus marqué dans les zones les plus sèches.

Le sol du marais de Jarcy est composé essentiellement de tourbe, or la tourbe ne se forme que dans des sols engorgés, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, à cause des aménagements et curages répétés de la rivière par l'homme.

L'aménagement de la rivière Essonne, à partir du moyen âge, a permis de créer des "biefs" en amont des moulins dont le moulin de la "grande roue" juste en aval de Jarcy

Or le niveau d'eau après le réaménagement de la fin des années 90 est trop bas comme en témoignent les fondations en bois du lavoir qui dépassent de l'eau. De même il a été nécessaire d'abaisser le déversoir existant lors de ces travaux pour le remettre en service.

Ces travaux de remise en état du barrage bien qu'insuffisant ont malgré tout permis de limiter l'assèchement estival notamment en période d'étiage.

Les bienfaits d'un marais

Ce sont des écosystèmes riches et complexes, les milieux humides réduisent la pollution de l'eau, diminuent les risques d'inondations et fournissent un habitat vital pour la faune aquatique.

Les marais, tels d'immenses éponges, retiennent l'eau pour la libérer lors des sécheresses estivales. Ils agissent comme un filtre où les matières en suspension sont déposées au fond de l'eau, ce qui contribue à la limpidité de l'eau. Certaines plantes ont la faculté d'emmagasiner des polluants dans leurs racines, purifiant ainsi nos eaux usées. En fait, les marais occupent dans la nature sensiblement le même rôle que les reins chez les humains. Les marais sont maintenant considérés parmi les écosystèmes les plus riches de la planète.

Léon

L'écosystème des marais

Les marais abritent une importante vie sauvage. Poissons et amphibiens s'y reproduisent et s'y nourrissent des millions d'insectes qui émergent de ces eaux peu profondes. Hors de l'eau, ces insectes serviront aussi de ressource alimentaire aux oiseaux et chauves-souris jusqu'à plusieurs kilomètres de la zone, jouant un rôle considérable sur la faune locale.

Aujourd'hui les marais abritent ainsi de très nombreuses espèces rares ne vivant que dans ces lieux, comme la Gratiolle officinale, le Piment royal pour la flore, le Butor étoilé, les Marouettes ou la Sarcelle d'été pour les oiseaux et le Campagnol amphibie pour les mammifères.

Depuis longtemps, l'homme a asséché bon nombre de marais, difficiles à exploiter et réputés insalubres. L'impact sur la faune et la flore mais aussi sur le cycle de l'eau est aujourd'hui considérable et la plupart des milieux humides qui n'ont pas été détruits font l'objet, aujourd'hui, de mesures de protection.

Techno science nov 2013



Le jour du chantier, le 16 novembre, un soleil radieux accompagnait ces amoureux de la nature.

Encore un morceau de marais de nettoyé. La beauté du spectacle du marais reconquis encourage notre joyeuse troupe. De vigoureux roseaux ont fait place à la friche.

Claudine



2. Environnement

✓ **Continuité écologique de l'Essonne ou 10 ans d'efforts tombent à l'eau.**

✚ Contexte

Les communes bordant l'Essonne ont fait délégation de compétence au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau ou SIARCE. Celui-ci a installé, entre autres, dans la dernière décennie, un système efficace de régulation centralisé de la rivière

✚ Opinion générale

Le Geai a de longue date un partenariat avec le SIARCE, en charge de la gestion de la rivière Essonne.

Récemment nous avons été invités à participer à une étude intitulée :

"Etude préalable à la restauration hydro-morphologique et au rétablissement de la continuité écologique de la rivière Essonne et de ses annexes hydrauliques".

Que recouvre cette appellation que Courteline aurait probablement appréciée ?

• Rappel

Le régime régulier de l'Essonne y a permis l'installation de nombreux moulins dès le 12^{ème} siècle. Il existe actuellement 153 ouvrages sur le bassin versant de l'Essonne, dont 41 sur la Zone SIARCE. Le but du SIARCE est donc l'effacement de tous ces barrages.



Depuis la loi pêche de 1984, le libre écoulement des eaux est devenu un enjeu de plus en plus important. Avec la directive cadre sur l'eau un pas supplémentaire est franchi pour l'atteinte du bon état des eaux. S'ouvre une période de décloisonnement des rivières guidée par une volonté politique d'aboutir à un effacement progressif de tous les ouvrages désormais sans usages

L'objectif est évidemment tout à fait louable : tout ce qui peut favoriser un bon état de la rivière et de la vie aquatique est digne de soutien. Cependant le Geai a lors de ces réunions émis un certain nombre de doutes, et écrit une lettre pour faire part de ses doutes.

En effet, ce projet aura pour conséquence un abaissement du niveau de la rivière de plusieurs dizaines de cm dans de nombreux endroits.

Le risque dès lors est d'induire des dommages irréversibles au patrimoine bâti historique et au patrimoine naturel des zones humides.

• Patrimoine bâti.

Le risque est une atteinte aux fondations surtout lorsque elles sont réalisées sur des pieux en bois qui, n'étant plus couverts d'eau risquent de pourrir. Le SIARCE est conscient des dégâts possibles et a prévu un accompagnement et des travaux se chiffrant en millions d'€.



- **Patrimoine naturel.**

Le risque se situe au niveau des zones humides et des annexes hydrauliques car la nappe alluviale est étroitement liée à celle de la rivière.

Certains habitats attestent de l'existence d'un niveau d'eau supérieur à ce qu'il est actuellement. Les boisements tourbeux et les cladiaies sont deux exemples de ce qui existait avant même l'installation des moulins. Ceux-ci ne semblent pas avoir trop affecté la durabilité de ces formations végétales bien que, comme indiqué plus haut ces dernières années ils voient leur évolution en constante dégradation (embroussaillage principalement) du fait d'un abaissement du niveau de la rivière et de ses annexes.

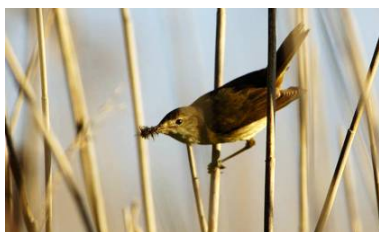
A noter que certaines phragmitaies ont pour origine une cariçaie, exploitée pour la tourbe au milieu du XX^{ème} siècle et même jusque dans ses dernières années. Il nous paraît important au moins pour cet habitat remarquable d'éviter à nouveau des pertes majeures naturalistes dans cette vallée à la richesse naturelle bien fragile.

- **Avifaune.**

Ce sont surtout les roselières qui sont en danger : elles persistent surtout en trois endroits de la moyenne et haute vallée de l'Essonne et



notamment en amont des retenues que représentent les barrages : Buno-Bonnevaux (marais de Buno, les grands prés) Maisse (marais de la Bichetterie) et Boutigny (marais de Jarcy). En effet une roselière a besoin d'un terrain inondé une bonne partie de l'année, ce qu'elles trouvent en ces lieux. L'effacement des barrages leur sera probablement préjudiciable.



L'avifaune associée à ces milieux (rares en Essonne) est dès lors en danger (râle d'eau, phragmite des joncs, bouscarle de Cetti, rousserole effarvatte, busard des roseaux).



- **Faune.**

Il faut signaler l'étude des vertigos engagée par le PNR dans la zone Natura 2000 de la haute vallée de l'Essonne. Les vertigos sont des escargots dont la présence est exceptionnelle pour toute la région. Leur population montre une inquiétante dégradation et une baisse des niveaux d'eau pourrait leur être fatale ; à Jarcy le très rare conocéphale des roseaux et la non moins rare musaraigne aquatique seraient eux aussi menacés.

L'étude du SIARCE reconnaît le risque pour le patrimoine naturel, mais essentiellement pour les zones Natura 2000, pour les autres zones, l'étude est bien discrète



Pour toutes ces raisons Le Geai conteste ce raisonnement.

Il souhaite que soit pris en compte le risque pour l'ensemble des zones humides. A noter qu'à la suite de nos contacts avec le SIARCE, les zones de Buno-Bonnevaux (marais de Buno, les grands prés) de Maisse (marais de la Bichetterie) et Boutigny (marais de Jarcy).sembleraient réapparaître dans le paysage.

Une étude faune flore est prévue (pour les seules zones Natura 2000) qui va durer 1 an : si les réactions des animaux aux changements es conditions de milieu peuvent être assez rapides,

Comment interpréter des changements sur la flore en si peu de temps ?



Rétablir le cours naturel de l'Essonne est un objectif noble, mais dans ce cas il faudrait aller jusqu'au bout de la démarche et arrêter de faucarder, curer et enlever les arbres qui tombent dans la rivière. Le niveau de la rivière monterait progressivement. Evidemment il n'est pas question d'aller jusqu'à cette extrémité, la sécurité des habitations doit rester une priorité, mais l'Essonne est «anthropisée» depuis 800 ans, et un nouvel équilibre s'est installé qu'il convient de manipuler avec prudence.

Jarcy.

Le Geai s'est engagé depuis 10 ans pour le marais de Jarcy à Boutigny, et de nombreux volontaires ont donné de leur temps. Dans les parties les plus sèches de ce marais un embroussaillage important s'était manifesté ; le Geai a organisé les chantiers pour rétablir des zones ouvertes et ainsi sauver la roselière. Le projet d'arasement aura pour conséquence un assèchement et un embroussaillage accéléré, alors qu'il faudrait au contraire remonter le niveau d'eau.



Le Geai soutient le principe de la démarche de rétablissement de la continuité écologique de la rivière,

mais demande

1. _Que soient mieux pris en compte les risques pour le patrimoine naturel de toutes les zones humides de Buno-Bonnevaux (marais de Buno, les grands prés) de Maisse (marais de la Bichetterie) et Boutigny (marais de Jarcy), pas seulement pour les zones Natura 2000

2. _Qu'une évaluation équilibrée de gains et pertes écologique soit réalisé ; l'impression qui se dégage est que la faune piscicole «pèse» plus lourd que le reste

3. _Que des études sur des durées «réalistes» au niveau faune et flore soient effectuées ; 12 mois ne peuvent en aucun cas donner une image fidèle des dégâts possibles, et cela avant toute action irréversible (abaissement définitif des barrages)

4. _Que les études piézométriques (mesures des niveaux de la nappe) soient faites bien avant et longtemps après les tests d'effacement, pour avoir une vision réelle de l'impact.

Le Geai demande à définir l'emplacement des capteurs avec le SIARCE.

5. _Que soient étudiées des solutions alternatives pour garder des niveaux élevées d'eau, tout en respectant le libre écoulement de la rivière, et qu'au minimum des mesures compensatoires soient mises en place.

6. _Qu'à l'avenir, les associations soient consultées pour ce type d'études

Jusqu'à une date récente nos demandes n'avaient reçu qu'un écho relatif.



✓ Un peu de botanique des marais de la moyenne et haute vallée de l'Essonne

Certains habitats attestent de l'existence d'un niveau d'eau supérieur à ce qu'il est actuellement. Les boisements tourbeux et les cladiaies sont deux exemples de ce qui existait avant même l'installation des moulins. Ceux-ci ne semblent pas avoir trop affecté la durabilité de ces formations végétales bien que, comme indiqué plus haut ces dernières années, leur évolution est en constante dégradation (embroussaillage principalement) du fait d'un abaissement du niveau de la rivière et de ses annexes.



Il en va de même pour des formations moins patrimoniales comme les roselières ou cariçaies mais tout de même à la richesse floristique et faunistique remarquable. L'étude des vertigos engagée par le PNR dans la zone Natura 2000 montre une inquiétante dégradation de ces populations qui serait fatale si le niveau devait s'abaisser encore. A noter que certaines phragmitaies ont pour origine une cariçaie, exploitée pour la tourbe au milieu du XXème siècle et même jusque dans ses dernières années. Il nous paraît important au moins pour cet habitat remarquable d'éviter à nouveau des pertes majeures naturalistes dans cette vallée à la richesse naturelle bien fragile.

Il serait bon aussi de consulter l'Atlas de la flore sauvage de l'Essonne (**Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne. Gérard Arnal, Jean Guittet, Biotope, collection Parthénope, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 2004**) ou l'on peut y relever un nombre important d'espèces rares mais aussi certaines disparues de cette vallée. Il serait dommage d'amplifier ce triste phénomène anthropique.

Léon, Alain, Peter, Christian

3. Loup y es-tu ?

Parti vraisemblablement d'Italie, le loup conquiert de nouveaux territoires en France. Remontant des Alpes, il semble avoir été identifié en Franche-Comté,-Bourgogne, Il aurait même été aperçu en Champagne aux limites de la Seine et Marne !

Est-ce là un phénomène surprenant ?

Pas tout à fait.

D'après un historien, J.Moziceau, le loup laisserait une empreinte douloureuse dans le Gâtinais, jusqu'au XVIIIème siècle. Selon lui, des loups seraient même entrés dans Paris au XVème siècle !

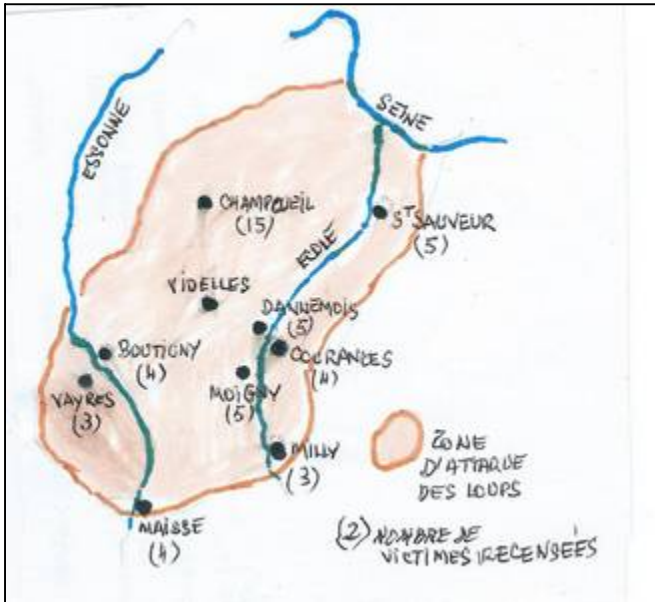
Toujours d'après ses recherches, en l'été 1678 et l'hiver 1683, il aurait fait 58 victimes dans le Gâtinais français. Ce chiffre a été relevé sur les registres paroissiaux qui faisaient état des décès. La carte jointe indique leur répartition par paroisses. Cette «bête du Gâtinais» se serait attaquée principalement aux jeunes filles surprises lorsqu'elles gardaient leurs bêtes. C'est un siècle plus tard que des primes institutionnelles ont été versées pour sa destruction...

Et aujourd'hui, entre le loup et l'homme, le conflit demeure :

- les bergers veulent protéger leurs troupeaux en liberté
- les protecteurs de l'environnement veulent protéger les espèces menacées.



Alors, si les informations concernant sa présence aux portes du PNR se confirmaient, quelle serait notre position au Geai, comme au PNR ?
 Ce n'est pas pour crier «au loup» mais parce que cette question soulève celle de notre comportement face à la protection de la nature. Où se situe le juste milieu ?



Bernard (Source «La Vie»)

4. Le projet de Ligne Grande Vitesse (LGV) repoussé à 2030.



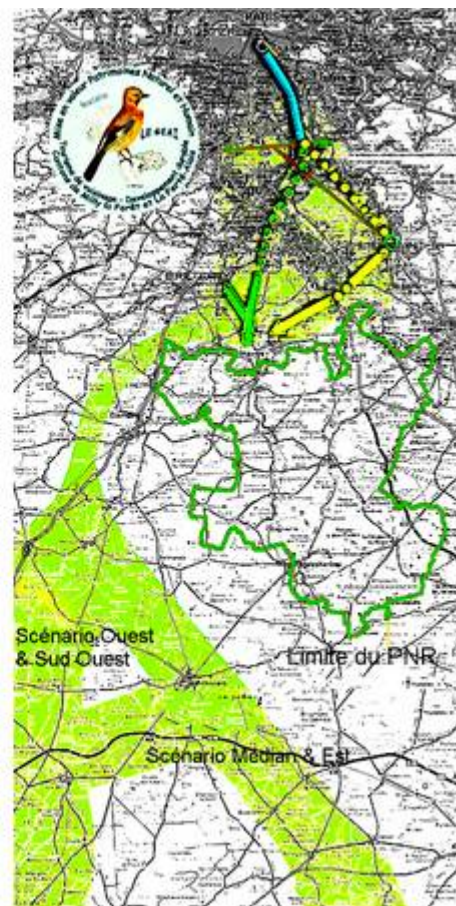
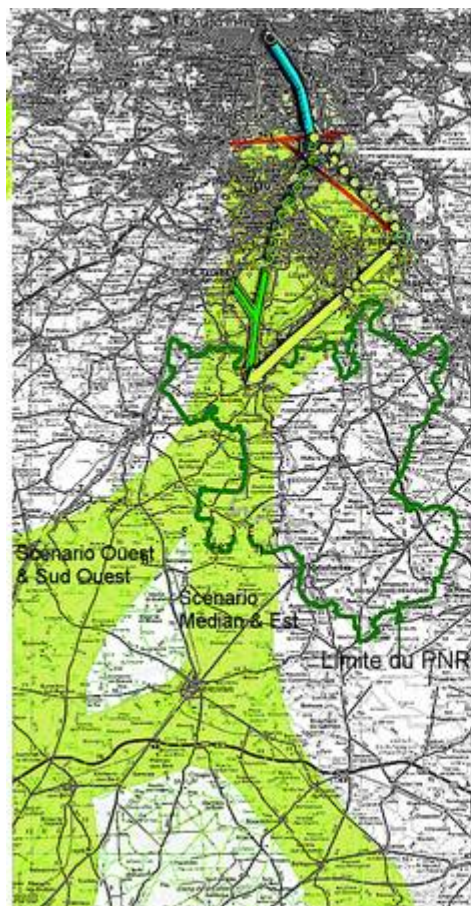
(Photomontage Peter Bellchambers)



Le projet de ligne grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) n'est pas mort, mais on l'a plongé dans de l'azote liquide en espérant le faire ressusciter en 2030.

Suite aux délibérations de la commission parlementaire «Mobilité 21» le 27 juin 2013, ce projet, à l'instar de la quasi-totalité des projets de LGV en France, se verrait freiné dans son élan avec un report post 2030. Le gouvernement semble s'écarter à court terme d'un développement des LGV, le territoire français bénéficiant déjà, à quelques exceptions près, d'un bon maillage de voies ferrées.

En automne 2011, (pour les membres du GEAI avec de bonnes mémoires), le Réseau Ferré de France (RFF) avait proposé des fuseaux avec un fort impact sur notre région et tous convergeant sur Cerny. Le GEAI avait proposé un fuseau alternatif à l'ouest d'Étampes, pour éviter la traversée du Parc Naturel Régional du Gâtinais (PNR).



En octobre 2011, plusieurs autres associations avaient suggéré à peu près la même proposition, et parmi eux, bien sûr, les employés et dirigeants du PNR. Heureusement, le RFF avait pris en compte ces commentaires, et avait réalisé des études complémentaires afin de chercher une solution d'évitement du PNR, en passant à l'ouest d'Étampes.

En juillet 2013 nous avons appris que tout le projet était «repoussé» en 2030. C'est certainement une bonne nouvelle pour le PNR et peut-être une validation des commentaires du GEAI, mais la raison de ce délai reste ailleurs.

Pas de surprises. Il s'agit d'un manque d'argent !

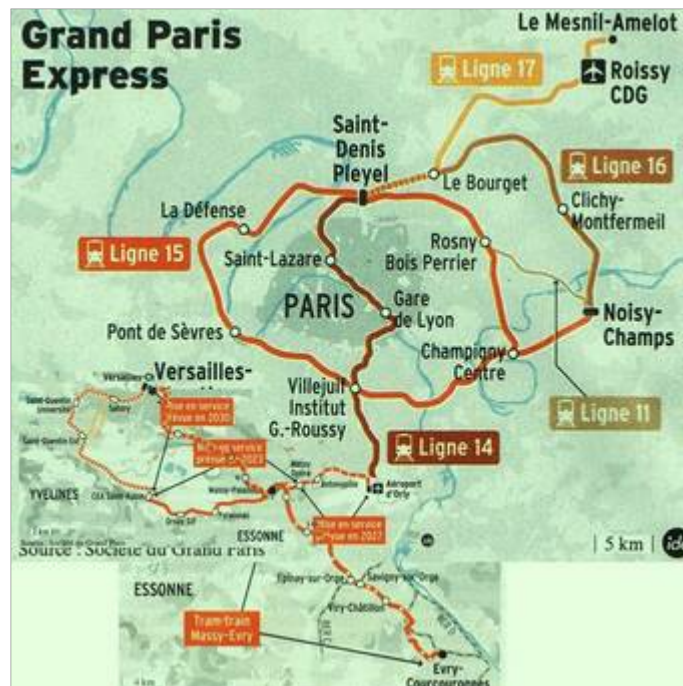
Le projet POCL faisait partie d'une pléthore de projets d'infrastructures inscrits au Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) Le coût total d'investissement de ces 70 projets était estimé à près de 250 milliards d'euros sur 25 ans, soit un montant trop haut par rapport aux contraintes budgétaires. La commission «Mobilité 21» avait donc établi une liste des projets prioritaires, tout en tenant compte de l'argent disponible, Le projet LGV POCL fait partie des projets non-prioritaires, «repoussés», mais pas abandonnés. Alors, qu'est-ce qui est prioritaire ?



La réponse est évidente, surtout quand on est pris dans un embouteillage en Île de France. En théorie, la priorité sera accordée à l'amélioration du transport quotidien en privilégiant l'investissement sur la desserte ferroviaire de proximité, et les transports en commun en général.

Les bouchons en voiture deviennent de pire en pire, surtout en Île de France, où, en journée noire, il y a 350km de bouchons en heure de pointe. (même 120 km lors d'un jour «très peu circulé») (source Point sur Rapport de la commission Mobilité 21)

La Ligne B est empruntée quotidiennement par 900 000 voyageurs. (source l'Express 28/8/2013) Les chiffres pour la RER D sont probablement semblables. J'ai entendu que «la ligne D RER transportait quotidiennement plus de passagers que ceux du réseau national entier du TGV», C'est fort possible. Le réseau RATP (métro, RER tram et bus) transporte 345 millions de voyageurs par mois. Les TGV et Intercités seulement 12 millions) (source Point sur Rapport de la commission Mobilité 21)



(Source L'Express août 2013 et la Société du Grand Paris)

Alors, est-ce qu'on peut imaginer un meilleur avenir pour les habitants et voyageurs de notre région (appelée «la grande Couronne» dans le Schéma Directeur Région Île de France. SDRIF) ?

Côté positif, le problème du bruit et de la nuisance d'une nouvelle ligne TGV a été «repoussé» loin vers le futur.

Côté négatif, en termes de transport dans «la Grande Couronne», ce n'est pas encourageant. C'est même pire pour la ligne D. Dès le 15 décembre prochain, le temps de trajet d'ici à la gare de Lyon sera de 8 minutes supplémentaires. (source l'association SADUR)

Donc encore moins de raison pour prendre les transports en commun, encore plus de voitures, encore plus de bouchons, et encore plus de petits malins qui (aidés par leurs GPS) passent à travers nos villages et volent notre paix.

Et puis, en 2030, si notre civilisation survit (et ce n'est pas gagné), peut-être la prochaine génération fouillera-t-elle dans les archives et redémarrera-t-elle nos propositions pour le tracé d'une nouvelle ligne LGV POCL ?

Je leur souhaite bon courage !

Peter



5. Valorisation énergétique des déchets.

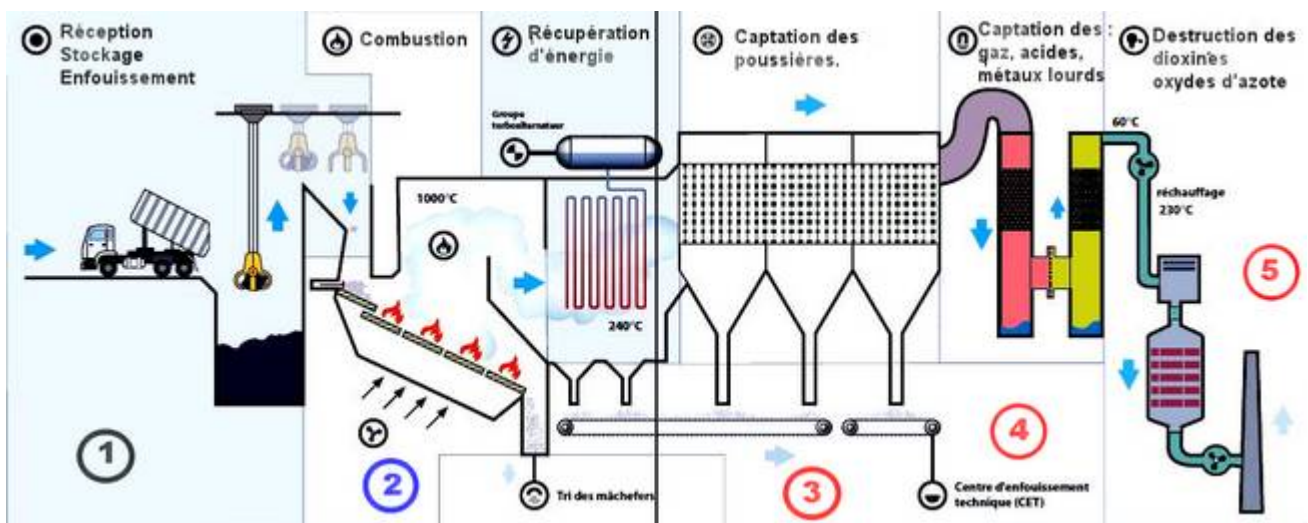
51. Incinération et cogénération

S'il est une source d'énergie dont il ne faut pas craindre la disparition, contrairement aux charbon, pétrole, gaz de toutes origines, et même uranium, ou bien l'intermittence, vent, solaire, ce sont bien les déchets que notre civilisation génère avec bonheur en quantité croissante.

Afin de récupérer de l'énergie de cette source renouvelable, 3 procédés sont actuellement utilisés : incinération, cogénération et méthanisation.

Incinération

C'est le plus simple et donc le plus ancien. La France compte 129 unités d'incinération de déchets (UIOM). Ces usines produisent entre autre de la vapeur d'eau qui permet, in fine, de produire de l'électricité. Le rendement varie de 25% à 65%.



Dans tous les procédés, il est à noter que les zones 3.4.5 sont génératrices de déchets : mâchefer en 1, produits toxiques en 2 et fumée en 3. Dans les UIOM modernes, tous les polluants sont détruits : acides, dioxine, furane, oxydes d'azote. Le seul (!) problème de ces usines serait le rejet de gaz à effet de serre (CO_2).

Cogénération.

Cela consiste à brûler les déchets pour produire de l'électricité, mais aussi de récupérer la chaleur. Celle-ci est alors envoyée par exemple dans les réseaux de chauffage urbain ce qui implique la proximité.

Remarque : La source d'énergie peut être de toute nature : gaz, fuel, charbon, biomasse et même...uranium.

Ici le rendement de l'installation, de 80 à 90%, est nettement amélioré,

Biogaz.

Toute personne s'étant approchée d'un peu près d'une décharge n'a pas manqué de constater la présence d'une odeur puissante avec généralement une déclaration péremptoire et sans appel : "bonté...". Ce phénomène, connu depuis la nuit des temps est la fermentation des déchets organiques et c'est lui qui est utilisé dans la fabrication du biogaz et la méthanisation.



52. Méthanisation des déchets

Les bons et les mauvais côtés

✚ Le biogaz permettrait de mettre fin au gaspillage des déchets et des résidus.

Une étude sur les points de collecte des établissements scolaires révèle que des milliers de tonnes sont incinérées au lieu d'être méthanisées

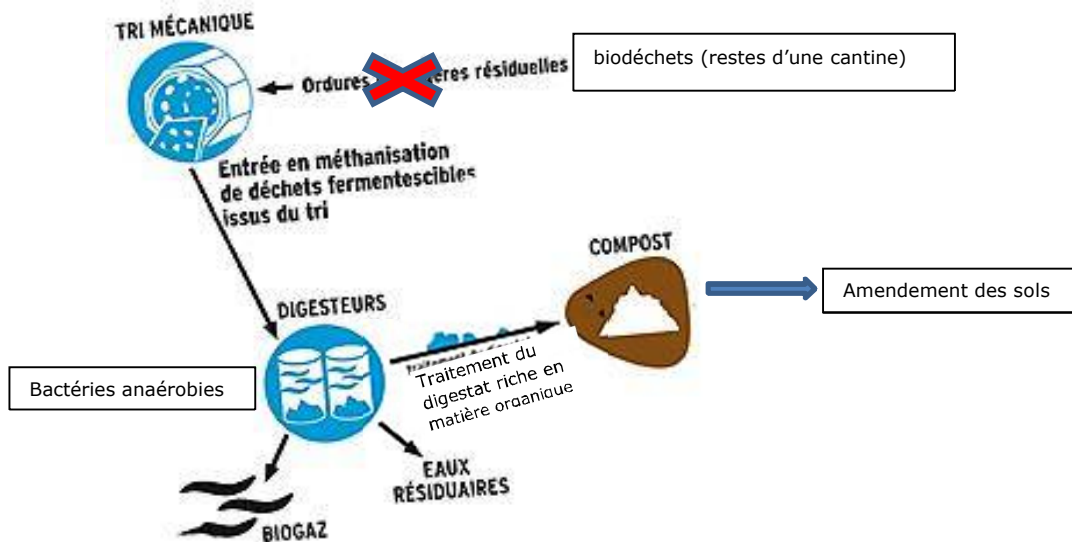
► Le principe de la méthanisation des déchets

La méthanisation utilise le principe de la décomposition de la matière organique.

Cette décomposition intervient en milieu **anaérobie**, c'est-à-dire dans une atmosphère privée d'oxygène et de lumière, dans des cuves fermées appelées **digesteurs**.

Cette dégradation a lieu grâce à **l'action de différentes bactéries** et conduit à une production de **biogaz**

La **matière organique** mise en mouvement pendant 15 jours entre 50 et 60 C°, est transformée par des bactéries en : biogaz et digestat.



► Energie produite

Le **biogaz** se compose de 45% à 65% de méthane, de 25% à 45% de CO₂, de 6% de vapeur d'eau et de gaz mineurs.

Diverses possibilités de **valorisation énergétique** de ce biogaz sont possibles :

- production de chaleur
- production d'électricité
- production de biocarburant

► Matière recyclable

Le **digestat**, après traitement, sera utilisé comme **compost** pour les cultures, espaces verts et jardins. Ce compost permettra de réduire le recours à des engrais minéraux.

Les **eaux résiduelles** seront traitées.

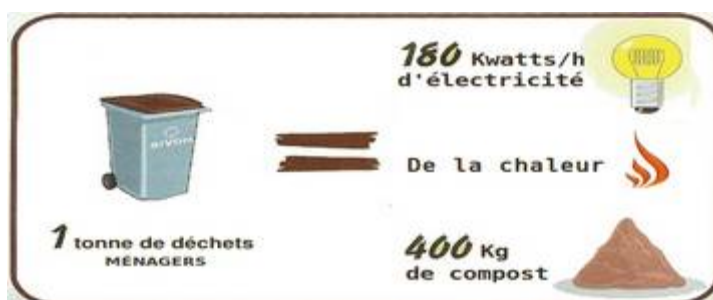
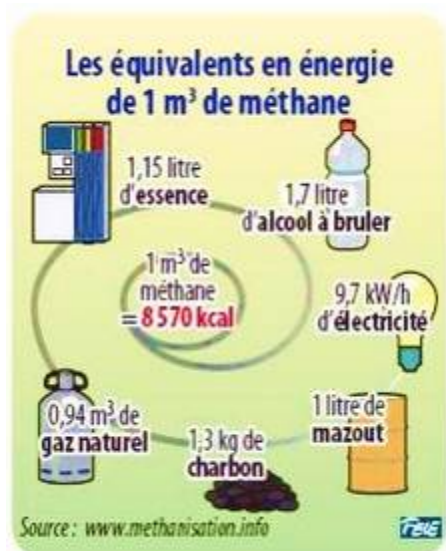
*Valorisation organique et méthanisation des déchets ... - Syctom
www.syctom-paris.fr*



«**Dans la restauration scolaire**, les enfants jettent en moyenne **150g par repas** d'aliments qui auraient pu être mangés soit **150 000 tonnes par an** de nourriture non consommée qui termine à la poubelle. (Source : ADEME)»

1m³ de méthane a un pouvoir énergétique équivalent à 1 litre de fioul, 9,7kWh d'électricité.

On considère que 1 t de déchets de cantine permet de produire 150m³ de biogaz qui contient environ 60% de méthane donc 90 m³ de méthane soit 90 l de fioul ou 873 kw



En gâchant moins et en valorisant mieux les déchets des cantines, les sols locaux pourraient profiter de carburants et des digestats, restes de la méthanisation, pour amender ce qui éviterait l'achat intempestif d'engrais.

Tous les procédés de méthanisation ne se valent pas, l'utilisation de déchets ménagers non triés à la source aboutit à des échecs (voir article ci-dessous).

-d'après J C Marcus (ADFEEN) Liaison idfe 155 octobre 2013

✚ L'incendie du méthaniseur de Varenne-Jarcy illustre les dangers du procédé utilisé en France

Il faisait très chaud, une fermentation spontanée s'est probablement développée ; la moindre étincelle peut enflammer les gaz, l'hydrogène produit par les fermentations peut s'enflammer spontanément à partir de 4 % dans l'air surtout si des poussières sont présentes.

2 digesteurs reçoivent des ordures ménagères, triées mécaniquement, le 3^{ème} ne reçoit que des produits biodégradables (issu de cantine et de produits alimentaires périmés).

La méthanisation après tri mécanique entraîne sur le plan technique des difficultés supplémentaires du fait de la sensibilité des digesteurs.

Les méthaniseurs qui fonctionnent correctement sont des petites unités placées hors des lieux d'habitation et qui reçoivent des bio-déchets déjà triés, dans ces conditions les composts sont valorisés.

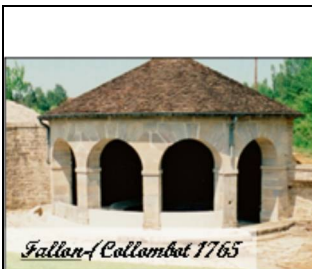
D'après J.F.Poitvin (idfe octobre 2013)

Claudine



6. Patrimoine bâti : balade au pays des lavoirs

Un adhérent comtois nous fait découvrir un patrimoine original, car le Geai a des adhérents Francs-Comtois



Fallon-Collombot 1765



5_Melecey(1848)



9_Vel



12 Montignu les



13 Pur

Le randonneur audacieux, ou bien celui qui souhaite simplement fréquenter des sentiers pas trop battus, peut facilement le vérifier: les villages de Franche-Comté, et particulièrement ceux de la **Haute-Saône** ou Haute-Patate, (eh oui, ça existe, c'est le 70, et le pôle d'attraction en est Vesoul...) possèdent un étonnant trésor du patrimoine : **leurs lavoirs**.

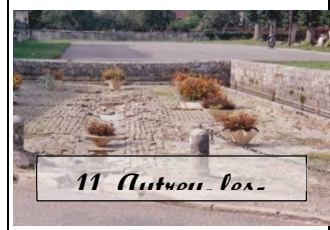
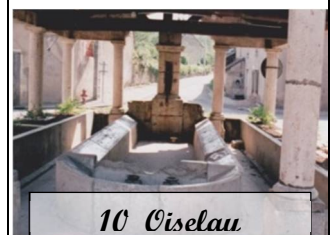
Une simple promenade d'après-midi permet d'en voir quelques-uns, soit trônant sur la place des villages, soit plus discrets à l'une des sorties, et qui se distinguent souvent par la variété et le soin de leur conception. On en compte assez couramment 2 ou 3, mais certains villages en possèdent plus.

D'excellents architectes y ont fait leurs classes. Un recensement à la fin du XIX^e siècle, dénombrait près de 2000 lavoirs en Haute-Saône, plus, disait-on, que dans le reste de la France réunie. Et la plus grande part fut édifiée dans la 1^e moitié du XIX^e. Un peu intrigant, n'est-ce pas ?

Et d'abord, pourquoi ce pauvre département est-il si chichement pourvu en tous édifices majeurs -civils ou religieux- antérieurs au XVIII^e siècle ? Le promeneur curieux reportera alors son attention sur des constructions d'une grande modestie, que nul ne remarquerait s'il n'y avait cette profusion et cette diversité.

Soulevons un coin du voile : ce sont tout simplement les conséquences des passages successifs, dans les deux sens, de troupes de toute provenance engagées dans des guerres diverses. Cela fait beaucoup pour un petit département, les passages et les pillages de troupes suédoises, allemandes, et surtout françaises, mercenaires ou régulières.

Les ruines de la guerre de 30 ans n'ont pas favorisé le mécénat artistique ! Des beaux édifices construits notamment sous le règne de Charles Quint, qui avait possédé et aimé la Comté, il ne reste souvent que bien peu.





La paix revenue, il fallut reconstruire entre autres des bâtiments utiles et fonctionnels comme les lavoirs. Pour financer, on s'avisait de l'intérêt du « Quart de Réserve », qui permettait à la commune de disposer d'une bonne part des revenus de l'exploitation des forêts sur son territoire. On peut y ajouter la facilité d'implantation de lavoirs dans une région à habitat groupé et riche en sources et rivières.



Une valorisation de l'hygiène était dans l'air du temps et a certainement joué son rôle (Pasteur était Comtois). L'émulation fera le reste, avec quelques jeunes architectes qui trouveront là matière à exprimer leur imagination foisonnante et leur sens du pratique. Parmi les plus actifs se comptent les Collard, Disqueux, Renahy, Duret, Pambet, Moreau, Lebeuffe, ainsi que leur aîné Amoudru.

Ça y est !! ...L'attention de notre le randonneur est éveillée, et il fourbit déjà son Rolleiflex en dépliant la carte de la Haute-Saône... Mais il est soudain saisi par un doute : qu'est-ce qui définit exactement un lavoire ? Et une fontaine ? et une fontaine-lavoire ? Notre réponse sera nette : Toutes sont en arrivée directe sur la rivière ou sur la source. Dans **la fontaine**, on puise de l'eau propre, ce qui lui impose un circuit particulier : on note 3 dispositions possibles : la fontaine sous pavillon, séparé(2) ou intégré (9,10, 12) à l'ensemble, celle en façade du lavoire, dans la longueur(13) ; enfin de forme circulaire autour d'une haute colonne, avec un bac en pierre, ou en fonte de fabrication locale(14).



Des combinaisons variées sont possibles. En façade du lavoire, on trouve souvent un **abreuvoir**, (13) destiné au bétail et aux chevaux, Ceux-ci y accèdent fréquemment par un vaste **égailloir** ou **égayoir**, (6,11) surface grossièrement pavée permettant l'usage de l'abreuvoir par temps de pluie sans abimer le sol ni les sabots. On arrive enfin au **lavoire** proprement dit, composé d'au moins 2 bacs, souvent plus, et respectant une logique de circulation de l'eau entre le bac de lavage et ceux de rinçage, toujours en amont. Les premiers lavoirs n'étaient pas couverts, mais, on passa très vite à de larges toits protecteurs. De même fut assuré souvent un meilleur abri au vent par un muret du côté Nord.



L'imagination des architectes a fait le reste pour la diversité des formes qui en fait aujourd'hui le charme. Mais l'usage du lavoire a pratiquement disparu, et avec lui sa fonction sociale : les nouvelles du pays et des environs y étaient utilement disséminées lors des séances de « bues ».



Le captage des sources pour l'adduction d'eau et l'invention du lave-linge ont précipité la disparition des édifices et leur « recyclage » : on a vu des lavoirs-stockage de matériel communal, des lavoirs-ex-votos, cabines de téléphones, etc. C'est le goût pour le fleurissement qui les aura sauvés, en attendant leur remise en eau, toujours souhaitable in fine. Le classement de certains à l'inventaire ou aux M.H. apporte sa contribution à cet ensemble original, sans doute unique en Europe.

Les extravagances et les beautés de nos lavoirs (une petite revue de petites vignettes) : d'abord le concept original de « Mairie-Lavoire », par exemple à Beaujeu (Louis Moreau 1828) ou à Bucey-les-Gy (JC Disqueux 1805), la toiture-chapeau en fer-blanc de Fontenois-les-Montbozon, (Well 1828/Pambet 1846) la fontaine des Ormois (Amoudru 1780) ou le bassin de Theuley (Ch.Colard 1887), le « haricot » de Port S/Saône (Marc Pambet 1811) les Atriums monumentaux d'Oyrières (Louis Moreau 1815) ou d'Etuz (Pierre Marnotte



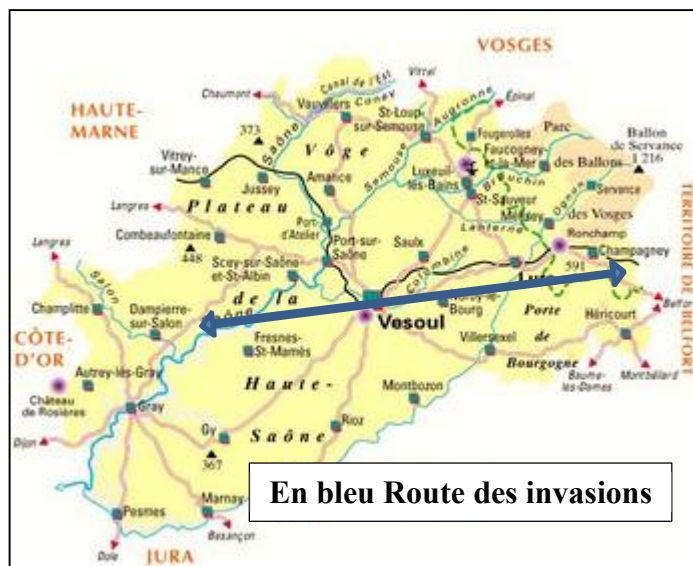
1842), les formes abstraites de Beaumotte ou de Rochefort (Renahy1855),...

Ouf L'attention de notre randonneur est éveillée, il fourbit déjà son "Brownie Flash" en dépliant la carte de la Haute-Saône...Mais il est soudain saisi par un doute : qu'est-ce qui définit exactement un lavoir ? Et une fontaine ? et une fontaine-lavoir ? Notre réponse sera nette : Toutes sont en arrivée directe sur la rivière ou sur la source. Dans **la fontaine**, on puise de l'eau propre, ce qui lui impose un circuit particulier: on note 3 dispositions possibles : la fontaine sous pavillon, séparé (2) ou intégré (9,10, 12) à l'ensemble, celle en façade du lavoir, dans la longueur(13) ; enfin de forme circulaire autour d'une haute colonne, avec un bac en pierre, ou en fonte de fabrication locale(14).

Des combinaisons variées sont possibles. En façade du lavoir, on trouve souvent un **abreuvoir**, (13) destiné au bétail et aux chevaux, Ceux-ci y accèdent fréquemment par un vaste **égailloir** ou **égayoir**, (6,11) surface grossièrement pavée permettant l'usage de l'abreuvoir par temps de pluie sans abimer le sol ni les sabots. On arrive enfin au **lavoir** proprement dit, composé d'au moins 2 bacs, souvent plus, et respectant une logique de circulation de l'eau entre le bac de lavage et ceux de rinçage, toujours en amont. Les premiers lavoirs n'étaient pas couverts, mais, on passa très vite à de larges toits protecteurs.



De même fut assuré souvent un meilleur abri au vent par un muret du côté Nord. L'imagination des architectes a fait le reste pour la diversité des formes qui en fait aujourd'hui le charme. Mais l'usage du lavoir a pratiquement disparu, et avec lui sa fonction sociale : les nouvelles du pays et des environs y étaient utilement disséminées lors des séances de «bues».



Le captage des sources pour l'adduction d'eau et l'invention du lave-linge ont précipité la disparition des édifices et leur « recyclage » : on a vu des lavoirs-stockage de matériel communal, des lavoirs-ex-votos, cabines de téléphones, etc. C'est le goût pour le fleurissement qui les aura sauvés, en attendant leur remise en eau, toujours souhaitable in fine. Le classement de certains à l'inventaire ou aux M.H. apporte sa contribution à cet ensemble original, sans doute unique en Europe.

Les extravagances et les beautés de nos lavoirs (une petite revue de petites vignettes): d'abord le concept original de « Mairie-Lavoir », par exemple à

Beaujeu (Louis Moreau 1828) ou à Bucey-les-Gy (JC Disqueux 1805), la toiture-chapeau en fer-blanc de Fontenois-les-Montbozon, (Well 1828/Pambet 1846) la fontaine des Ormois (Amoudru 1780) ou le bassin de Theuley (Ch.Colard 1887), le « haricot » de Port S/Saône(Marc Pambet 1811) les Atriums monumentaux d'Oyrières (Louis Moreau 1815) ou d'Etuz (Pierre Marlotte 1842), les formes abstraites de Beaumotte ou de Rochefort (Renahy1855),...



Un sujet de réflexion pour terminer :

« l'adaptation parfaite à un usage peut-elle créer la Beauté ? »

Michel B



7. Sorties prévues

25/01/14	AG	Maise 14h00 salle des associations
10/08/02/14	chantier	Jarcy Boutigny
17/05/14	Journée du Geai	Prunay
date à définir	EVEP	2 lieux à définir Claudine D et Madeleine
date à définir	Stampien	
date à définir	Aqueducs	
date à définir	Usine de méthanisation	Etampes
date à définir		Plaine de Sorques : Episy.
date à définir	déviation de Maise ferme Laurent	

-

8. Actions passées et à venir

Actions locales

- Rencontre avec le maire à propos de l'écosite de Moigny
- Intervention du Geai pour que soit respecté le marais jouxtant la ZC d' Oncy.
- Action avec l'UAPNR pour faire fermer le site d'entraînement Moto cross de Baulne
- Les déchets : courriers aux communes et organisation de journées "Essonne verte Essonne propre"
- Cartographie des antennes émettrices de tous types des 2 cantons et publication sur le site du Geai.
- Rejets eau du SIROM sur la voie publique : Courrier au président du SIROM et aux maires concernés leur demandant d'agir pour que cesse cette pollution.



Actions générales de Défense de l'environnement

Construction de bâtiments de haute qualité environnementale (HQE).	Envoi de courriers de sensibilisation aux maires des communes du périmètre du Geai
Demandes d'actions Zérophyto. <i>Plusieurs communes ont remplacé les traitements par l'utilisation de la binette.</i>	
Demande de limitation des éclairages nocturnes (Pollution lumineuse) <i>Assez bons résultats sur les 2 cantons</i>	
Chenilles processionnaires. Demande de regroupement des achats de matériel idoine au sein des communes pour obtenir des prix de groupe. <i>Aucun résultat connu.</i>	

- Actions revendicatrices
 - Déviation de Maise Idem POCL.-fin des temps ?
 - Continuité de l'Essonne le Geai demande à ce que soit prise en compte la spécificité des marais de la haute et moyenne vallée de l'Essonne (Cf. article)

Sauvegardes du petit patrimoine humain et naturel, des petits succès

- Louchet Baulne Réhabilitation **peut être proche du dénouement**
- Réhabilitation du carrousel de Boigneville En cours de réhabilitation
- Réhabilitation des Chemins ruraux Dannemois.
Depuis de longues années une barrière coupe un chemin rural entre Dannemois et Videlles, interrompant ainsi une très chouette balade. Le Geai a contacté le maire de Dannemois sans réponse à ce jour.

Néanmoins un petit résultat. Un écriteau précise maintenant



Tous les espoirs sont permis : demain peut-être répertorié chemin de randonnée mais déjà tout le monde peut prendre un chemin rural.



Un zeste de juridique : il faut savoir :

Les chemins ruraux.

Article L161-1 Créé par [Loi 92-1283 1992-12-11 annexe JORF 12 décembre 1992](#)

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.

Article L161-2

Modifié par [Loi n°99-533 du 25 juin 1999 - art. 52 JORF 29 juin 1999](#)

L'affectation à l'usage du public est présumée, notamment par l'utilisation du chemin rural comme voie de passage ou par des actes réitérés de surveillance ou de voirie de l'autorité municipale.

La destination du chemin peut être définie notamment par l'inscription sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

6. La protection pénale

En vertu de l'article L. 161-5 du Code rural, le maire est chargé de la police sur les chemins ruraux. Toutefois, il ne peut pas infliger de contraventions de voirie puisqu'ils appartiennent au domaine privé de la commune (Cour de cassation, 13.03.1963, Labruno, Rec. CE, p. 239). En revanche, lorsque l'infraction est constituée par une entrave à la libre circulation sur la voie publique à laquelle sont assimilés les chemins ruraux (Code pénal, article 644-2, voir fiche à paraître sur les pouvoirs de police), le maire peut infliger une contravention de 4^e classe et peut ordonner la confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction. D'ailleurs, le maire exerce l'ensemble de ses pouvoirs de police rurale sur les chemins ruraux (par exemple en matière de destruction ou de détérioration d'un arbre ou de dépôt de cadavres d'animaux morts) avec quelques spécificités qui seront exposées dans les fiches à venir.

Auteur de cet article :

Muriel Trémour docteur en droit public.

muriel.tremour@wanadoo.fr

Journal des Maires - mars 2002

Et le marais de Jarcy qui reprend goût à la vie

Et aussi

- Déviation de Maise... fin des temps
- Bois de débat Déboisement sauvage d'une zone classée lettre au procureur octobre 2013
- Suivi du projet de quai de chargement d'hydrocarbures à Cerny (Projet SFDM)
- Attention toute particulière. Gaz de schiste.

A nos adhérents signaler à : « nonaugazdeschiste91@yahoo.fr » des mouvements sur les zones des puits de pétrole maintenant épuisés : derricks, transports de tuyaux, etc....



Itteville - Leudeville. Du gaz ou du pétrole de schiste dans le sous-sol ?

www.leparisien.fr/91

Le Parisien

Essonne *Matin*

Et si les recherches de pétrole de schiste avaient commencé ?

A Itteville et Leudeville, le collectif Non au gaz de schiste 91 soupçonne une société pétrolière de faire des repérages. L'intéressée dément.

14 août 2013 *Le parisien Essonne matin*

Directeur de la publication : Le Geai
Maquette et mise en page : Claudine Her
Imprimeur : ID'Imprim 91590 La Ferté-Alais
ISSN : 1634 5665 Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2013

